

Montreuil, le 27 septembre 2024

**Note
aux opérateurs**

Objet : ANTES – vecteur aérien : fin de la période de transition opérateurs le 1^{er} octobre 2024

Par note Comint1 n° 24000097 du 24 mai dernier, vous avez été informés de la prolongation jusqu'au 30 septembre 2024 inclus de la période de transition afin de vous permettre de réaliser les tests nécessaires à l'envoi des formalités d'avant-dédouanement pour le vecteur aérien dans ANTES (notification de présentation – NP et déclarations de dépôt temporaire – DDT) en mode EDI.

Ce délai supplémentaire a permis à la douane de certifier l'été dernier l'ensemble des prestataires qui proposent des solutions en mode EDI aux redevables des formalités d'avant-dédouanement.

Les opérateurs du vecteur aérien sont ainsi en capacité de procéder au dépôt de leurs formalités et doivent avoir basculé dans ANTES le 1er octobre prochain.

Les opérateurs qui ne seront toutefois pas prêts à cette date, et qui ne sont déjà pas suivis par l'équipe projet ANTES de la DGDDI, sont invités à se signaler sans délai auprès du bureau Comint1 à l'adresse mail suivante : dg-comint1-avd@douane.finances.gouv.fr.

Ils indiqueront les difficultés rencontrées dans la préparation de leur bascule et la date à laquelle ils estiment pouvoir se mettre en conformité avec leurs obligations réglementaires.

Par ailleurs, les opérateurs ayant basculé dans ANTES et qui connaîtraient des dysfonctionnements dans la transmission des NP et des DDT ou dans la réception des décisions de contrôle ou d'absence de contrôle ICS2 devront les signaler via OLGA afin de permettre la prise rapide de mesures appropriées.

Certains dysfonctionnements sont connus :

- envoi de messages de décision de contrôle/absence de contrôle ICS2 via ANTES : l'envoi automatique des messages de décision de contrôles ICS2 n'est pas encore garanti de manière systématique. Des évolutions et correctifs seront prochainement apportés. Dans l'attente, les décisions de contrôle ou d'absence de contrôle continueront d'être envoyées systématiquement par courriel ;

DGDDI
Sous-direction du commerce international
Bureau COMINT1 – Politique du dédouanement
11 rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule avant dédouanement
Tél. : 01 57 53 41 39
Courriels : dg-comint1-avd@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 24000181

- sur le flux cargo – cas des LTA directes – jeux de données ENS F28/F29 : ces jeux de données correspondant aux LTA directes ne peuvent actuellement pas être déclarés dans ANTES, via la fonctionnalité re-use ENS. Nous demandons aux opérateurs de ne pas soumettre de flux sous les régimes F28/F29 ou, s'ils sont malgré tout soumis, de ne pas traiter les cas de rejets correspondants. Une correction de l'application ANTES pour permettre la réutilisation de ces jeux de données F28 et F29 est prévue d'ici à la fin de l'année ;

- en cas d'interruption de service ANTES ou ICS2 – une interruption côté ICS2 entraînera le rejet des déclarations dans ANTES, le flux logistique ne doit pas être bloqué. Nous demandons aux opérateurs de faire une reprise des déclarations au rétablissement du service tout en respectant les délais indiqués dans le contrat de service opérateurs. Le temps entre chaque tentative ne doit pas être inférieur à 5 minutes.

Une communication sur les procédures de secours précisant les étapes à suivre en cas de blocage sera en outre réalisée très prochainement.

Les équipes projet ANTES et ICS2 de la DGDDI restent pleinement mobilisées pour accompagner les opérateurs dans leurs démarches.

Le chef de bureau,

Michel BARON